COMPTE RENDU
Séance du 7 Octobre 2022.

L'an deux mil vingt-deux le 7 octobre à 19h00, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève CAROF, Maire.

.

Présents: Geneviève CAROF, Elisabeth LHERAUX, Jean-Luc CAILLIE, Brigitte TRAVERS, Arnaud DUFOSSE, Thomas GUYOMARC H, Philippe PAULET, Laurent GARDIN et Pierre BIEUVILLE.

Absent excusé : Frédéric JOUSSELIN qui a donné un pouvoir à Arnaud DUFOSSE.

Secrétaire de séance : Elisabeth LHERAUX.

Nombre de membres en exercice: 10
Nombre de membres présents: 9
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 03/10/2022

Objet : enquête indicatrice nationale relative au transfert de la taxe d'aménagement.

Désormais, les communes devront reverser 3 % de la taxe d'aménagement à SNA ; à cet effet, une enquête nationale a été réalisée. Le service urbanisme s'est chargé de donner ces informations à SNA.
A partir de 2023 et pour les années ultérieures, les délibérations des collectivités en matière de taxe d'aménagement devront être prises avant le 1er juillet de l'année N pour l'année N+1, si elles souhaitent modifier le taux de la taxe d'aménagement.

Objet : Correspondant défense SDIS.

La Préfecture a demandé de nommer un correspondant défense SDIS ; les fonctions de ce dernier sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information des habitants par rapport aux risques majeurs
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie dans la commune
- Informer périodiquement le conseil municipal des actions menées

Monsieur Arnaud DUFOSSE a été nommé correspondant défense SDIS.

Information : élagage Monsieur COLLEU.

Monsieur Colleu commencera les travaux par la cour de la mairie.

Information : économie d'énergie.

Plusieurs mesures ont été prises afin d'économiser l'énergie :

- Changement d'ampoules
- Les horaires d'éclairage sont modifiés : 21 heures 7 heures
- Le Siège se chargera de diminuer l'intensité des lampes rue de Pacy

Information : rapport d'activités et de développement durable 2021 de SNA.

Madame le Maire fait part aux conseillers du rapport d'activités et de développement durable 2021 de SNA aux conseillers. Ce document est mis à la disposition des élus.

Objet : aide exceptionnelle.

Suite à une demande d'aide exceptionnelle, la commune portera la somme de 190.46 euros au budget, au compte du CCAS afin d'aider une personne à régler ses factures EDF.

Questions diverses.

- Le nettoyage de la Mare des Osiers sera fait aux prochaines chaleurs, ainsi que la réfection du mur côté route
- Une convention sera établie et présentée lors du prochain conseil municipal pour le modification d'un chemin rural
- L'installation des radars pédagogiques sera faite par l'entreprise Egasse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.